



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent; je suis en *Vedette*: tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du lundi 25 mars 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Turin, ce 8 mars. La liste des forces de l'armée que le roi de Sardaigne a mise sur pied, prise à Turin dans les bureaux de la guerre, les porte au nombre de 106,000 hommes, savoir: quarante mille d'infanterie de ligne, vingt-cinq mille composés des milices du Piémont, dix mille des milices des montagnes, trois mille hommes de cavalerie & de dragons, vingt-deux mille hommes d'infanterie autrichienne, & six mille hommes de cavalerie, de dragons, hussards & houlans.

De Vienne, ce 10 mars. L'empereur qui aimoit tant les émigrés autrefois, qui les plaignoit tant, qui les écoutoit avec tant de complaisance, & qui sacrifioit pour eux le sang & l'argent de ses sujets, ne voit plus aujourd'hui ces messieurs avec tant de plaisir. Sous prétexte, qu'il pourroit se glisser des Jacobins sous leur nom, il vient de leur défendre de séjourner ailleurs qu'à Vienne. Voici les articles de l'ordonnance publiée à ce sujet.

1°. On n'accordera retraite à aucun émigré français à la campagne, dans les petites villes, bourgs ou autres lieux, si ce n'est à Vienne notre capitale.

2°. Tout émigré français, qui a dessein de s'arrêter à Vienne pendant un temps quelconque, soit qu'il ne fasse que d'y arriver, ou qu'il s'y trouve

déjà depuis 1790, sera tenu de se présenter, sans délai, devant le comte de Pergen, ministre de la police, à l'effet d'obtenir, de la direction de la police, une permission de résidence.

3°. Les émigrés qui partiront d'ici, auront soin de se munir d'un passe-port de la chancellerie secrète de la cour & de la ville. Il est enjoint aux magistrats de soigner l'exécution sous leur responsabilité. Cette ordonnance est datée de Vienne le 22 février.

De Clèves, ce 9 mars. Suivant toutes les apparences, les progrès de l'armée de Dumourier, dans la Hollande sont à leur terme. L'annonce de la reddition de quelques places n'a pas suffi pour porter la terreur, au contraire, l'amiral Kinsbergen a défendu les écluses, qu'il a fait garnir de batteries; & les Français, qui ont voulu opérer une descente, ont trouvés leur tombeau dans la mer.

De Herve, ce 8 mars. Le corps d'armée du prince de Wurtemberg occupe Liège; on y a trouvé toutes sortes de provisions de guerre en abondance. Le prince de Cobourg suit les Français pas à pas: il a passé Tirlemont: on dit qu'à Tongres il a trouvé plusieurs millions en or, outre des grosses sommes en assignats.

De Namur, ce 13 mars. «Voici un trait vraiment républicain. A l'affaire d'Aix-la-Chapelle, un bataillon de grenadiers, cantonné dans un village, se

trouva seul & enveloppé de 14 escadrons ennemis. Aucun ne parla de se rendre, ils firent un feu des plus terribles, tuèrent un nombre étonnant, & manquant de munitions, après un combat aussi vif & aussi long, osèrent, le sabre à la main, tenter de forcer ces corps à cheval, mais leurs forces ne répondant pas à leur courage, ils furent accablés par le nombre & moururent en héros. Beaucoup s'échappèrent tout meurtris en sautant sur des chevaux, & joignirent le gros de l'armée ».

De Louvain, ce 12 mars. — Lettre du général Dumourier, général en chef de l'armée du Nord, à la convention nationale. (1)

Citoyen président le salut du peuple est la loi suprême : je viens de lui sacrifier une conquête presque assurée, en quittant la portion victorieuse de l'armée prête à entrer dans le cœur de la Hollande, pour venir au secours de celle qui vient d'essuyer un revers, qu'on doit à des causes physiques & morales, que je vais vous développer avec cette franchise qui est plus nécessaire que jamais, & qui eût toujours opéré le salut de la République, si tous les agens qui la servent, l'eussent employée dans les comptes qu'ils rendoient, & si elle eût toujours été écoutée avec plus de complaisance, que la flatterie mensongère.

Vous savez, citoyens représentans, dans quel état de désorganisation & de souffrance les armées de la Belgique ont été mises par un ministre & par des bureaux qui ont conduit la France sur le penchant de sa ruine. Ce ministre & ces bureaux ont été changés ; mais bien loin de les punir, Pache, Haslenfratz sont passés à la place importante de la mairie de Paris, & dès-lors la capitale a vu se renouveler dans la rue des Lombards des scènes de sang & de carnage.

Je vous ai présenté, au mois de décembre, dans quatre mémoires, les griefs qu'il falloit redresser ; je vous ai indiqué les seuls moyens qui pouvoient faire cesser le mal, & rendre à nos armées toutes leurs forces, ainsi qu'à la cause de la nation toute la justice, qui doit être son caractère. Ces mémoires ont été écartés ; vous ne les connoissez pas : faites vous les représenter, vous y trouverez la prédiction de tout ce qui nous arrive ; vous y trouverez aussi le remède aux autres dangers qui nous environnent

(1) Cette lettre n'a pas été lue à la convention ; elle a été imprimée & répandue dans toute la Belgique. Nous croyons devoir la donner entière.

& qui menacent notre République naissante. Les armées de la Belgique réunies dans le pays d'Aix-la-Chapelle & de Liège y ont souffert tous les genres de besoin, sans murmurer, mais en perdant continuellement par les maladies & les escarmouches contre l'ennemi, par l'abandon de quantité d'officiers & de soldats, plus de la moitié de leur force.

Ce n'est que depuis l'entrée du général Beurnonville dans le ministère, qu'on commence à s'occuper de son recrutement & de ses besoins. Mais il y a si peu de temps, que nous éprouvons encore tout le fléau désorganisateur dont nous avons été les victimes ! Telle étoit notre situation, lorsque le premier février vous avez cru devoir à l'honneur de la nation, la déclaration de guerre contre l'Angleterre & la Hollande. Dès-lors j'ai sacrifié tous mes chagrins ; je n'ai plus pensé à ma démission, que vous trouverez consignée dans mes quatre mémoires : je ne me suis occupé que des énormes dangers & du salut de ma patrie. J'ai cherché à prévenir les ennemis, & cette armée souffrante a oublié tous ses maux pour attaquer la Hollande. Pendant qu'avec de nouvelles troupes, arrivées de France, je prenois Bréda, Klundert & Gertruydenberg, me préparant à repousser plus loin ces conquêtes, l'armée de la Belgique, conduite par des généraux remplis de courage & de civisme, entreprenoit le bombardement de Maëstricht.

Tout manquoit pour cette expédition, le nouveau régime d'administration n'étoit pas encore établi. L'ancien étoit vicieux & criminel ; on regorgeoit de numéraire mais les formes nouvelles qu'on avoit mises à la trésorerie nationale, empêchoient qu'aucune partie du service ne reçut d'argent. Je ne puis pas encore détailler les causes de l'échec qu'ont reçu nos armées, puisque je ne fais que d'arriver : non-seulement elles ont abandonné l'espoir de prendre Maëstricht, mais elles ont reculé avec confusion & avec perte ; les magasins de toute espèce qu'on commençoit à ramasser à Liège, sont devenus la proie de l'ennemi, ainsi qu'une partie de l'artillerie de campagne & des bataillons : cette retraite nous a attiré de nouveaux ennemis, & c'est ici que je vais développer les causes de nos maux.

Il a existé de tout tems, dans les évènements humains, une récompense des vertus & une punition des vices. Les particuliers peuvent échapper à cette providence, qu'on appellera comme on voudra, parce que ce sont des points imperceptibles ;

mais parcourez l'histoire, vous y verrez que les peuples n'y échappent jamais. Tant que notre cause a été juste, nous avons vaincu l'ennemi : dès que l'avarice & l'injustice ont guidé nos pas, nous nous sommes détruits nous-mêmes, & nos ennemis en profitent.

« On vous flatte, on vous trompe. Je vais achever de déchirer le bandeau. On a fait éprouver aux Belges tous les genres de vexations. On a violé à leur égard les droits sacrés de la liberté ; on a insulté avec impudence leurs opinions religieuses, on a profané par un brigandage très-peu lucratif, les instrumens de leur culte ; on vous a menti sur leur caractère & sur leurs intentions. On a opéré la réunion du Hainault à coups de sabres & à coups de fusils ; celle de Bruxelles a été faite par une vingtaine d'hommes, qui ne pouvoient trouver d'existence que dans le trouble, & par quelques hommes de sang qu'on a rassemblés pour intimider les citoyens. Parcourez l'histoire des Pays-Bas, vous trouverez que le peuple de la Belgique est bon, franc, brave & impatient du joug. Le duc d'Albe, le plus cruel des satellites de Philippe II, en a fait périr dix-huit mille par la main des bourreaux. Les Belges se sont vengés par trente ans de guerres civiles, & leur attachement à la religion de leurs pères a pu seul les faire rentrer sous le joug espagnol. »
(*La fuite à demain.*)

F R A N C E.

D'Argentan, ce 21 mars. Le recrutement a donné lieu ici à des troubles semblables à ceux qui agitent plusieurs autres endroits.

On avoit indiqué la maison des ci-devant capucins, pour lieu de l'assemblée, il ne s'y trouva que 60 à 70 garçons, on attendoit le reste en vain ; car ils s'étoient réunis au cours, au nombre d'environ 400, d'où ils vinrent en armes, ayant à leur tête Barbot-Perceville, le ci-devant baron de Fontenay, le Gros-Dussauslay, Lahaie d'Aumoy, Desgranges, &c. Arrivés aux capucins, ils voulurent forcer les factionnaires, & quoique ces derniers ne fussent que huit à dix hommes, ils résistèrent à la troupe entière. Barbot a été tué sur la place ; on lui a coupé la tête, & elle a été portée au bout d'une pique : tous les siens ont pris la fuite ; mais on s'est assuré de bon nombre d'entr'eux, & on en compte environ quatre-vingt en prison. Parmi ces derniers, il y a plusieurs domestiques,

celui de Barbot, (Labargerie,) a reçu un coup de sabre dont il ne peut revenir.

Paris. — Réponse du ci-devant ministre Rolland, à la dénonciation de Collot d'Herbois.

« Il a donc paru cet acte qui doit exposer mes crimes, & qui ne prouve que les vôtres ? J'avois appris jusqu'à qu'elle audace pouvoit s'élever la calomnie ; mais j'ignorois encore qu'il fût possible de porter aussi loin l'oubli de soi-même, & l'indifférence du mépris. Vous vous êtes publiquement intitulé mon délateur, & pour en remplir le rôle, vous avez péniblement enfanté douze chef d'accusation, dont chacun est un grossier mensonge.

Peu importe assurément qu'on me proclame inepte & inconnu ; mais,

1°. *Il est faux* que la nation française m'accuse d'avoir corrompu l'esprit public : elle s'élèvera toute entière contre cette ridicule assertion, déjà démontrée fautive par une foule d'adresses que l'on se garde bien de lire à la convention.

2°. *Il est faux* que j'aie jamais méprisé ou modifié les loix ; mes accusateurs me reprochoient, il y a peu de temps, de les prêcher par modérantisme, & de vouloir arrêter par elles les mouvemens révolutionnaires.

3°. *Il est faux* qu'aucun scellé ait été brisé par mon ordre sans toutes les formalités requises.

4°. *Il est faux* que j'aie provoqué une force armée, favorisé la tyrannie, appelé la guerre civile : mes opérations ont été publiques & mes opinions toujours soumises au corps législatif.

5°. *Il est faux* que j'aie violé le secret des postes. Tout dans mon administration, comme dans ma vie privée, est d'accord avec les plus austères principes de la morale & de la liberté.

6°. *Il est faux* que j'aie jamais découragé personne. J'ai par-tout encouragé le zèle. J'ai distribué des secours à Lille, à Thionville.

7°. *Il est faux* que j'aie voulu rétablir les corvées. Il est vrai seulement que dans la douleur de voir nos armées retardées par les mauvais chemins, j'ai engagé les corps administratifs d'inviter les citoyens de bonne volonté à faire quelques travaux pressés.

8°. *Il est faux* que j'aie envoyé en Angleterre, ni ailleurs aucun fonds dont je n'aie rendu le compte le plus exact. Je n'ai vu ni touché un denier des fonds mis à ma disposition.

9°. *Il est faux* que j'aie protégé les émigrés, & retardé la vente de leurs biens. Je souhaite que

l'ordre sévère que j'avois établi dans cette partie soit maintenu pour les intérêts de la Nation.

10°. *Il est faux* que je me sois rendu maître d'aucun papier; ceux de l'armoire des Tuileries, sortis en présence de deux témoins, ont été portés à fur & à mesure à la convention.

Collor! vous tentez inutilement de détruire la réputation d'un homme de bien. Je n'ai pas besoin d'efforts pour la conserver, car elle résulte de faits que personne ne peut changer, & d'un caractère qui n'est point équivoque.

Pour réponse à votre absurde dénonciation, je sollicite de la convention *l'examen sévère de ma conduite, & l'apparement de mes comptes*, elle est dépositaire de tous les matériaux; obtenez d'être compris dans le nombre des commissaires. La seule punition que je vous souhaite, & à laquelle vous ne pouvez échapper, c'est le désespoir de n'y rien trouver qui justifie vos imputations.»

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E.

Présidence du citoyen Jean de Bry.

Suite de la séance du samedi 23 mars.

Le conseil exécutif est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour dissiper la rébellion: il sera formé à la Rochelle, une cour martiale pour juger le général Massé, qui s'est imprudemment risqué & a fait périr son corps de troupes. Il sera fait une adresse aux habitans des campagnes, pour les prémunir contre la perfidie des prêtres & des nobles.

Les commissaires de la Belgique ont fait arrêter Miranda; ont chargé Dumourier de l'exécution de leur arrêté; ont expédié Danton à Paris, pour exposer un plan propre à réprimer les désordres & le pillage; ont chargé Lacroix de tenir le quartier général & de correspondre avec les généraux; ils ont fait arrêter le colonel du soixante-treizième régiment qui passoit à l'ennemi. Leurs mesures sont approuvées.

L'administration avoit nommé pour directeur des douanes de Marseille, le citoyen Gauthier; cette ville n'en a pas vu. On l'a fait remplacer. La convention ordonne la réintégration de Gauthier.

Séance du dimanche 24 mars.

Des lettres d'Orléans marquent que le décret est exécuté, que la municipalité destituée, est remplacée provisoirement; la garde nationale désarmée & les assassins arrêtés.

Les administrateurs de Nantes écrivent: Nantes est assiégée depuis dix jours; c'est la seule ville intacte, le reste du département est au pouvoir des émigrés; 40 mille hommes l'assiègent; la garde nationale se défend bravement, mais il nous faut de prompts secours, sinon le département n'existera plus.

Un sieur Gaudin Laperrière, chef des révoltés, a proposé une espèce de capitulation, il demandoit la liberté des cultes & qu'on ne tirât point à la milice. Le département a ordonné qu'il seroit formé à la suite de chaque détachement une cour martiale qui jugeroit incontinent les rebelles pris les armes à la main. Sa conduite est approuvée.

Les départemens voisins ont tous envoyé des secours à Nantes. L'ennemi a été attaqué sur trois colonnes & a été défait; il étoit replié sur Ancenis; on somma cette ville de se rendre; les rebelles ont voulu capituler; ils ont tenté de se sauver dans des bateaux, mais on a tiré dessus à mitraille; beaucoup ont été tués. Ce détail a été vivement applaudi.

On a trouvé dans les souterrains du château de Chantilly, pour plus d'un million d'effets précieux appartenans à Condé; l'or & l'argent en vaisselle ont été envoyés à la monnoie. On a trouvé dans des porte-feuilles, des lettres de la ci-devant reine, de madame Elisabeth, de Necker & des manuscrits de Louis XVI. On décrète que des commissaires de la convention s'y transporteront pour recueillir ces dépôts, & qu'on y fera passer des forces suffisantes pour empêcher le pillage.

Une lettre de la société populaire d'Amiens, qui déclamoit contre la montagne, Marat, Robespierre & Danton, demandoit le rappel de Rolland est fort improuvée par la convention.

On dénonce le Moniteur, pour avoir dit que la convention vouloit faire égorger les bons citoyens dans la nuit du 9 au 10. On passe à l'ordre du jour.

On rapporte le décret qui a mis Orléans en état de rébellion.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, N°. 1. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 sols pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.